



PREFET DE LA DORDOGNE

LE PREFET

Périgueux, le 19 novembre 2019

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Madame et Messieurs les présidents d'EPCI

En communication
à Mmes et Messieurs les sous-préfets

OBJET : Lutte contre les marchands de sommeil.

P. J. : Courrier du 12 novembre 2019 de Mme Gourault et M. Denormandie.

Je vous communique le courrier de Mme la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et de M. le Ministre en charge de la ville et du logement qui vous est adressé concernant la lutte contre les marchands de sommeil.

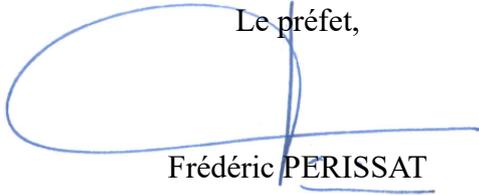
Ce courrier a pour objectif de vous rappeler les dispositions de la loi ELAN qui ont renforcé significativement les moyens d'action pour lutter contre le fléau des marchands de sommeil.

Dans le cadre du dispositif déployé, une ligne téléphonique dédiée a été mise en place pour signaler un logement indigne ou se renseigner sur les recours possibles :

0 806 706 806

Je vous remercie d'en prendre connaissance, et de le faire connaître à vos administrés.

Le préfet,


Frédéric PERISSAT